



A l'attention de

Ligue Midi-Pyrénées de foot 05 61 37 61 88

District du Gers secretariat@districtfootgers.fff.fr

USM

ARR-T-2025-115

MAIRIE
de
MIRADOUX
32340
Tél. & Fax : 05 62 28 63 08

ARRÊTE d'ANNULATION des MATCHS

Le Maire de la commune de MIRADOUX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211.1 et L 2213.1 à L 2213.6

Vu la loi n°82213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant les travaux en cours sur le terrain du Gruat consistant au remplacement du système d'éclairage du stade.

ARRETE

Art 1

L'utilisation du terrain d'Honneur du Gruat est interdite du Lundi 10 novembre 2025 au mercredi 31 décembre 2025 à 23h.

Art 2

Le Maire, M. Le Commandant de la Brigade locale de Gendarmerie et tous agents de la force publique sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A MIRADOUX le 10-11-2025
Le Maire, Jeremy LAGARDE

